



Rapport d'activité 2024

Juillet 2025

SOMMAIRE

1. Introduction : l'année 2024 en perspective : le mot du Président.....	3
2. De la peine à la réinsertion : les programmes Dedans / Dehors qui accompagnent les personnes en aménagement de peine	5
2.1. Présentation des 4 programmes : MAPP, PPE, 2RE, PARME	5
2.2. Bilan d'activité des programmes d'accompagnement d'aménagement de peine	8
3. Autres programmes d'accompagnement ou actions spécifiques	10
3.1. PPAIP	10
3.2. Accompagnement des bénéficiaires du RSA - Métropole de Lyon : une demande plus exigeante, des synergies avec les autres programmes d'accompagnement.....	12
3.3. Politique de la Ville : des Projets pour les Quartiers Prioritaires de la Ville à Bourg-en-Bresse (QPV)	13
3.4. Lutte contre les addictions en milieu professionnel	15
4. La Formation Professionnelle : notre offre au service des entreprises et des probationnaires	16
4.1. Les Modules d'Accès à l'Emploi : une immersion sécurisée en entreprise.....	16
4.2. En milieu carcéral, les formations aux Techniques de Recherche d'Emploi, un atout de plus pour la réinsertion	17
5. GREP Intérim : l'efficacité dans la remise à l'emploi	19
6. Gouvernance.....	21
7. Résultats 2024	22

1. Introduction : l'année 2024 en perspective : le mot du Président

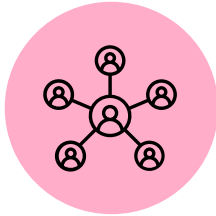
Cette année 2024 marque un tournant important dans la vie du GREP et nous sommes heureux de pouvoir vous dire où en est l'association aujourd'hui.

Cette année a été fortement influencée par la non-reconduction en février des marchés de prestation pour l'Administration Pénitentiaire de Préparation à la sortie (PPAIP), avec arrêt effectif en mars. Ce marché représentait 40 % du budget et 60 % des effectifs de GREP.

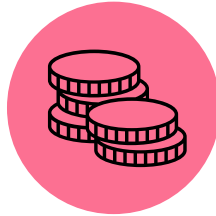
Outre cet impact financier, les difficultés liées à cet arrêt brutal ont entraîné des conséquences sur l'ambiance et le moral des salariés, dont certains sont restés un temps sans activité avant leur départ de GREP. Pour les autres, cette situation a demandé de faire encore plus preuve d'adaptation et de professionnalisme.

Face à cette situation, le bureau a renforcé son investissement en temps et en énergie pour continuer la mission que nous nous sommes choisie depuis 40 ans : accompagner le retour des personnes à la citoyenneté, par le retour à l'emploi, des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) et des personnes fragilisées et très éloignées de l'emploi.

Nous avons travaillé sur 3 axes :



Adapter la structure
au nouveau volume
d'activité



Sécuriser la
situation
financière



Maintenir, relancer et
rénewer les
programmes
d'accompagnement

1. Adapter la structure au nouveau volume d'activité

- Départ de 7 collaborateurs, dont l'ancien directeur, dans le cadre d'un plan social.
- Réduction des coûts de fonctionnement : loyers (déménagements, sous-location), systèmes informatiques, externalisation de la paie des salariés au 1^{er} janvier 2025 et préparation de l'externalisation de la comptabilité.

2. Sécuriser la situation financière :

- Préserver la trésorerie de l'association et de GREP Intérim : le bureau et le CA de l'association ont demandé et obtenu la mise en redressement judiciaire de GREP association. Ainsi, les frais de licenciement ont été initialement pris en charge par l'A.G.S.

(Association pour la Garantie des Salaires) et feront partie du plan de remboursement. La deuxième période d'observation a pris fin le 25 mars 2025 avec l'acceptation du plan de continuation que nous avons proposé.

- Renouer avec les partenaires techniques et financiers, en particulier les différents interlocuteurs de l'Administration Pénitentiaire, les préfetures, la Métropole de Lyon et les autres collectivités territoriales, mairies, agglomérations, Conseil Régional.
3. Maintenir, relancer et rénover les programmes d'accompagnement :
- Maintenir les programmes d'accompagnement de PPSMJ dans l'Ain et la Loire hors PPAIP.
 - Les enrichir d'actions complémentaires visant des objectifs spécifiques (lutte contre les addictions) ou des publics cibles (habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville).
 - Relancer des programmes d'accompagnement dans le Rhône : réactivation de la convention pour l'accompagnement des Placements Extérieurs Individualisés).
 - Enrichir les programmes d'accompagnement d'ateliers collectifs pour tous nos programmes notamment dans le cadre des accompagnements des publics RSA. Ces ateliers collectifs viennent en complément des suivis individuels et visent en particulier à lever les freins dits « périphériques » : santé, mobilité, expression verbale et non-verbale, comportements en entreprise, ...

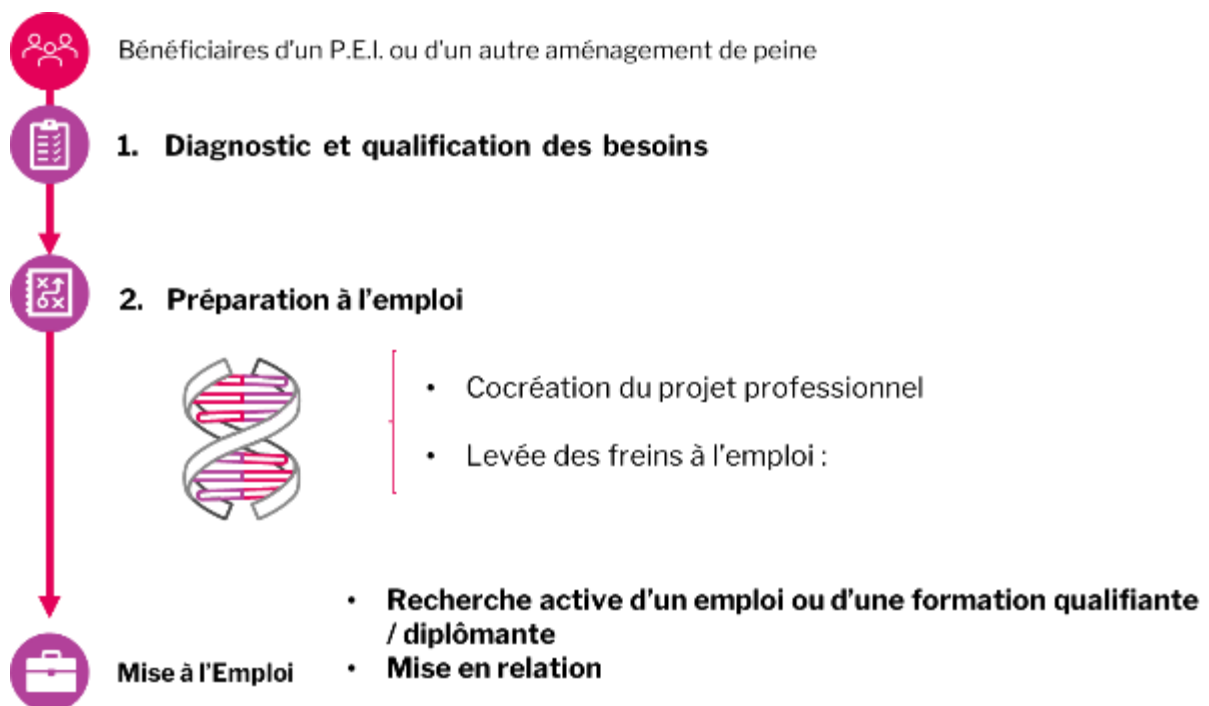
L'activité de GREP Intérim nous a donné satisfaction. Ses résultats 2024 sont dans la lignée des années précédentes et soulignent la qualité du travail effectué.

2025 sera encore une année de transition. L'agence du Rhône en particulier doit trouver sa vitesse de croisière dans les différents programmes d'accompagnement, Justice et RSA. Aujourd'hui, nos interlocuteurs de l'Administration Pénitentiaire nous affirment avec vigueur que le GREP a sa place dans les dispositifs d'accompagnement de peine et de remise à l'emploi des publics accompagnés. Ils reconnaissent que notre ancrage dans le monde des entreprises est un atout différentiateur indéniable. Pour autant, la part de l'Administration Pénitentiaire dans le financement 2024 du GREP - hors des programmes d'accompagnements PPAIP et 2RE stoppés en mars - représente moins de 10 % des produits. Le vrai défi de l'année 2025 est de trouver un modèle économique pérenne et durable pour notre association pour les années à venir.

2. De la peine à la réinsertion : les programmes Dedans / Dehors qui accompagnent les personnes en aménagement de peine

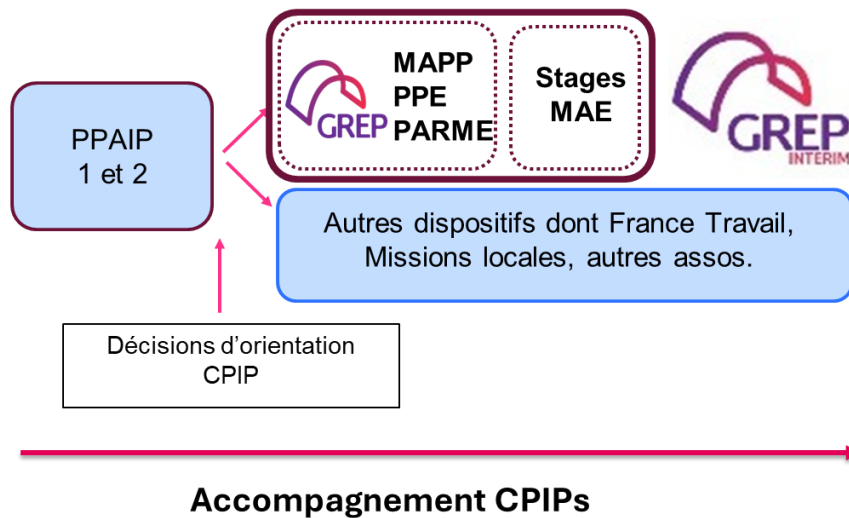
2.1. Présentation des 4 programmes : MAPP, PPE, 2RE, PARME

Les 3 étapes d'un programme d'accompagnement



Positionnement des accompagnements

En détention ou hors détention



Les appellations des programmes d'accompagnement sont différentes notamment par leur histoire. Cependant, ils ont en commun :

- D'être un outil à la disposition des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et des Juges d'Application des peines (JAP).
- D'être démarrés en détention ou après la sortie de détention (Milieu Fermé ou Milieu Ouvert). Quand ils sont démarrés en détention, l'action des CIP de GREP démarre en amont de la décision de l'Aménagement de Peine. Le CIP est partie prenante, avec le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) et le détenu pour élaborer le dossier de demande d'Aménagement auprès du JAP et de la commission.
- D'être constitués d'un accompagnement renforcé avec 1 à 3 rencontres par semaine, individuelles ou collectives selon les programmes. Ces accompagnements démarrent là où en est la personne, à savoir par l'accès aux droits si nécessaire, la co-conception du projet professionnel en fonction des appétences et des compétences de cette personne, la préparation à la recherche active d'emploi et la mise à l'emploi. Lorsque l'aménagement de peine est un Placement Extérieur Individualisé (PEI), il s'agit d'une prestation payée par l'administration pénitentiaire en fonction du nombre de jours d'accompagnement. Les autres programmes sont financés par diverses subventions.

- De bénéficier de la mobilisation d'un réseau d'Entreprises, d'organismes de formation, d'agences d'Intérim et de Structures d'Insertion par l'Activité Economique, réseau complété par GREP Intérim sur le Rhône.

Liste des programmes « Justice »

- **PARME** : Programme d'Accompagnement Renforcé de Mise à l'Emploi : ce sigle est utilisé depuis cette année pour les accompagnements dans le cadre des Placements Extérieurs Individualisés. En 2024, nous avons réactivé la convention avec la DDISP, (Direction Départementale des Services d'Insertion et de Probation) du Rhône. Ce programme partage les ateliers collectifs avec l'accompagnement RSA. En 2025, ce programme sera lancé dans l'Ain.
- **MAPP** : Mobilisation Autour du Projet Professionnel : programme mis en place pour les autres aménagements de peine. Sa durée est de 8 à 12 semaines + 9 semaines si la personne intègre un stage en entreprise rémunéré dans le cadre du dispositif MAE : Module d'Accès à l'Entreprise. Ce module spécifique à GREP est financé par le Conseil Régional dans le cadre des programmes de formation professionnelle. Dans l'Ain depuis plusieurs années, il sera mis en place dans le Rhône en 2025.
- **PPE** : un Patron, Un Probationnaire, Un Emploi. Programme dans la Loire, proche du MAPP, il concerne les aménagements de peine autres que les PEI. Il est issu d'un projet initié en 2018 par des magistrats de l'application des peines du tribunal judiciaire de Saint-Etienne et par Jean Munster, alors délégué du Procureur de la République et ancien chef d'entreprise. Il fédère environ 45 entreprises classiques, parties prenantes autour de GREP et des probationnaires accompagnés, plus des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et des organismes de formation.
- **2RE** : Réussir son Retour à l'Emploi. C'est le programme d'accompagnement « historique » du GREP. Il était ces 4 dernières années en continuation du PPAIP. Il s'est donc officiellement arrêté dans les 3 départements en mars 2024, même si certains accompagnements ont perduré quelques semaines, avant le départ des Conseillers d'Insertion Professionnelle qui les mettaient en œuvre.

2.2. Bilan d'activité des programmes d'accompagnement d'aménagement de peine

L'accompagnement PARME des personnes en Placement Extérieur Individualisé a été relancé en septembre 2024 dans le Rhône. Une personne a été accompagnée dans le cadre de ce dispositif en 2024 à Lyon.

Le programme 2RE a bénéficié à une vingtaine de personnes en provenance du milieu ouvert sur les 3 départements (chiffres à fin février).

2.2.1. Dossiers d'Aménagement de Peines : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation + Conseiller d'Insertion Professionnelle de GREP, un duo gagnant.

GREP : Acteur de l'Aménagement de Peine en 2024

Le duo gagnant:



Conseiller Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation
(CPIP)



Conseiller d'Insertion
Professionnelle de GREP
(CIP)

- 53 mesures ont été accordées sur 61 dossiers demandés, soit **87%**.
- 21 permissions de sortie accordées sur 27 demandées, soit **77%**.
- Les CIP ont organisé **une 15aine de rencontres** avec des employeurs en détention

61 dossiers d'aménagement de peine ont été demandés, 53 ont été accordés par les Juges d'Application des Peines, soit 87 %.

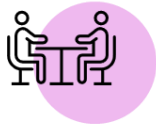
Pour élaborer ces demandes, 27 permissions de sortie ont été demandées, 21 validées par l'Administration Pénitentiaire (77 %). Dans ce cadre, les CIP ont aussi organisé en détention une quinzaine de rencontres avec des employeurs.

Comme indiqué dans la description des programmes, une partie de la mission des CIP GREP est de travailler avec le détenu et son CPIP pour co-construire le dossier de demande d'Aménagement de Peine. Ce dossier présente l'accompagnement qui sera effectué à la sortie de détention en vue de la réinsertion professionnelle et sociétale du détenu, futur probationnaire.

Il est important que le relai avec le programme d'accompagnement soit réalisé dès la sortie du détenu pour garder sa mobilisation. C'est dans le cadre des programmes PPE et MAPP que se sont réalisés ces accompagnements.

2.2.2. PPE et MAPP : accompagnements renforcés vers l'Emploi. Un taux de sortie positive de 72,5 %

PPE et MAPP : Un taux de sortie positive de 72,5 %



- **200 personnes ont été rencontrées** et ont fait l'objet d'un diagnostic socio-professionnel (102 personnes en détention pendant les 33 permanences réalisées)



- **70 personnes ont été accompagnées** et 62 avaient terminé leur accompagnement au 31 décembre 2024.
 - 34 personnes étaient en Emploi et 11 en formation, soit **un taux de sortie positive de 72,5%.**

Dans le cadre de ces programmes, environ 200 personnes ont été rencontrées et ont fait l'objet d'un diagnostic socio-professionnel, dont 102 personnes en détention pendant les 33 permanences réalisées (depuis mars dans la Loire et juillet dans l'Ain).

70 personnes ont été accompagnées. 62 avaient terminé leur accompagnement au 31 décembre 2024. Sur ces 62 personnes, 34 personnes étaient en Emploi et 11 en formation, soit un taux de sortie positive de 72,5 %.

Les personnes accompagnées en 2024 ont été exclusivement des hommes, dont les 2/3 avaient entre 26 et 45 ans. C'est la population des jeunes adultes, entre 18 et 25 ans qui est le moins représentée au GREP (11 %), sans doute car des dispositifs spécifiques jeunes existent pour eux, notamment au travers des missions locales.

Niveau de formation, absence de logement, problème de santé et de mobilité montrent l'éloignement de l'emploi des personnes accompagnées et le niveau des freins à l'emploi.

Presque la moitié (44 %) ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau 3^{ème}, même si la moitié (49 %) sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

Pratiquement 1/3 des personnes accompagnées n'a pas de logement, 3 sur 4 n'ont pas de permis. Beaucoup ont des problèmes de santé, dont des conduites addictives (91 % sans l'Ain).

2.2.3. Permanences en détention

Les permanences en détention sont une source importante d'entrée dans les programmes d'accompagnement.

En 2024, certaines permanences GREP ont été suspendues un temps par l'Administration Pénitentiaire, le temps de s'adapter aux nouvelles données du marché PPAIP. Ainsi, 19 permanences ont été réalisées au Centre pénitentiaire de La Talaudière (Saint-Etienne) à partir de mars, 14 ont été réalisées au Centre pénitentiaire de Bourg à partir de juillet, une trentaine a été réalisée à la Maison d'arrêt de Corbas, aux Centres pénitentiaires de Villefranche-sur-Saône et de Saint Quentin Fallavier. Dans ces 3 derniers établissements, des permanences GREP Intérim ont complété les permanences des CIP de GREP.

3. Autres programmes d'accompagnement ou actions spécifiques

3.1. PPAIP

Nous avons totalement travaillé sur ce programme en janvier et février 2024. Ensuite, les CIP ont partiellement accompagné des bénéficiaires jusqu'en mai-juin 2024, la relève par les prestataires n'étant pas encore assurée – sauf dans la Loire où ce sont les CIP ex-GREP qui ont rejoint le nouveau prestataire. Néanmoins, les chiffres ci-dessous sont arrêtés à fin février 2024.

Le programme PPAIP comprenait 3 niveaux appelés « axes » : l'axe 1, d'une durée de 1 à 2 heures était consacré au bilan et au diagnostic socio-professionnel, l'axe 2 au travail sur le projet d'insertion professionnelle et l'axe 3 sur la préparation à l'emploi. Ces deux dernières étapes étaient majoritairement faites en entretiens individuels mais elles pouvaient aussi être réalisées en ateliers collectifs.

3.1.1. Totalité des accompagnements : Milieu Ouvert + Milieu Fermé

441

Entretiens individuels ou collectifs ont été réalisés pendant ces **2 mois** par les CIP de GREP



297 personnes lors de l'Axe 1



57 personnes lors de l'Axe 2

441 personnes ont été accompagnées pendant ces 2 mois par les CIP de GREP au titre du programme PPAIP dont 297 en axe 1, 57 en axe 2 et 87 en axe 3.

			Hommes	Femmes	TOTAL Personnes Accompagnées
TOTAL GENERAL Milieu Fermé + Milieu Ouvert	AXE 1 bilan Diagnostic	Nombre de prescriptions	342	27	369
		Nombre de prestations assurées	270	27	297
		Taux de réalisation	79%	100%	80%
	AXE 2 Projet insertion professionnel individuel ou collectif	Nombre de prescriptions	49	4	53
		Nombre de prestations assurées	53	4	57
		Taux de réalisation	108%	100%	108%
	AXE 3 Se préparer à l'emploi Ateliers individuels ou collectifs	Nombre de prescriptions	92	2	94
		Nombre de prestations assurées	85	2	87
		Taux de réalisation	92%	100%	93%

3.1.2. Accompagnements en milieu fermé

313 personnes ont été accompagnées en milieu fermé dont 254 personnes en axe 1, 27 en axe 2 et 32 en axe 3.

Ces accompagnements ont été réalisés dans les Centres pénitentiaires de Bourg en Bresse, de Villefranche-sur-Saône et de Saint-Étienne La Talaudière, ainsi qu'au sein de la Maison d'Arrêt de Lyon Corbas.

3.1.3. Accompagnements en milieu ouvert

Les prestations en milieu ouvert se sont déroulées à Bourg, Saint-Étienne et Lyon.

128 personnes ont été accompagnées en Milieu Ouvert dont 43 personnes en axe 1, 30 en axe 2 et 55 en axe 3.

3.2. Accompagnement des bénéficiaires du RSA - Métropole de Lyon : une demande plus exigeante, des synergies avec les autres programmes d'accompagnement.



Convention signée avec la Métropole de Lyon en 2024

- Une file active de 61 personnes accompagnées



La Métropole a repensé cet accompagnement

- Renforcement des **moments collectifs** (ateliers)
- Demande dès lors plus **exigeante** de la Métropole
- Permet au GREP d'investir dans des **actions collectives mutualisées** entre programmes d'accompagnement

En 2024, la convention signée avec la Métropole de Lyon prévoyait une file active de 61 personnes accompagnées. Ces personnes, qui ont eu un parcours justice, habitent dans l'ensemble des communes de La Métropole de Lyon.

En 2024, la Métropole a repensé cet accompagnement pour le renforcer en termes de rencontres avec le bénéficiaire et par une mise en dynamique renforcée par des moments collectifs : ateliers internes à la structure ou démarches complémentaires à l'extérieur de celle-ci. Cette demande de la Métropole est donc plus exigeante. Même si cet accompagnement n'est pas aussi renforcé que celui dont bénéficient les personnes en aménagement de peine, cela s'en rapproche et la philosophie de mise en dynamique est similaire. Cela permet aussi à GREP d'investir dans des actions collectives mutualisées entre les programmes d'accompagnement.

La mise en œuvre de ce programme rénové a été difficile pour plusieurs raisons : il a été, lui aussi impacté, par le départ de CIP qui lui étaient affectés. D'autre part, nous avons suivi en 2024 – comme les années précédentes – un public justice provenant de l'ensemble de la Métropole, qui comporte 9 CLI (Comités Locaux d'Insertion). Ces CLI sont les unités territoriales source des actions et de la coordination entre les différents acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique. La multiplicité des parties-prenantes n'a pas facilité le lien avec elles, et par là, l'efficacité de l'action des CIP.

3.3. Politique de la Ville : des Projets pour les Quartiers Prioritaires de la Ville à Bourg-en-Bresse (QPV)

Les personnes éloignées de l'emploi et en situation de précarité issues des QPV cumulent souvent des difficultés multiples telles que : sorties précoces du système scolaire sans diplôme ou qualification, problèmes de santé, de logement, de mobilité, de budget, mesure de justice, ... Les situations de ces personnes, pour certaines invisibles, décrocheuses et souvent en rejet des institutions nécessitent une attention et un repérage spécifique afin de remettre du lien, renouer une relation de confiance et progressivement les remobiliser dans un parcours d'insertion durable.

Dans l'accompagnement à l'emploi que nous menons au quotidien pour notre public placé sous main de justice, nous avons remarqué que les premières impressions sont importantes où qu'il soit, quoi qu'il fasse. Et le lieu de travail ne déroge pas à cette règle.

L'être humain en général se fait souvent une première impression des autres en quelques secondes. Et il est très difficile de la changer ensuite.

C'est pourquoi, en partant de ce constat, nous avons décidé d'élaborer différents ateliers incluant 3 principales thématiques :

Des ateliers autour de 3 thématiques principales :



La construction
d'outils de
recherche d'emploi



Les
incontournables
de l'entreprise



Confiance et
estime de soi

- La construction d'outils de recherche d'emploi qui permettront à chaque personne de travailler : le CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche, la réponse à des offres, le réseau, la place du numérique dans sa recherche d'emploi.
- Les incontournables de l'entreprise (code du travail, règlement intérieur, codes du savoir-être et du savoir-vivre en entreprise : intégrer les règles professionnelles).
- Confiance en soi et estime de soi : accroître son employabilité par la valorisation de soi, communication verbale et non verbale, communication non violente.

L'idée est aussi d'intégrer, au sein de ces sessions des personnes issues de différentes origines et structures : personnes placées sous main de justice et personnes provenant d'autres structures de Bourg-en-Bresse Agglomération : Point Info Emploi (PIE), Mission locale, Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, Saliba (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

4 sessions d'atelier ont réuni 28 personnes dont 13 issues des QPV.

Sur ces 28 candidats, 68 % d'entre eux, c'est-à-dire 19, ont eu une sortie positive : CDI, CDDI, CDD ou formation qualifiante.

Projet pour les Quartiers Prioritaires de la Ville Bourg-en-Bresse



Des actions innovantes

- **Le CV sonore** (partenariat avec Radio B),
- **La gestion des émotions**, gestion du stress, habilités psychosociales (partenariat avec Mme TONEV d'Ainter'Médiations),
- Le relooking (Partenariat avec les PIE).

28

Personnes
accompagnées
dont **13 issues**
des QPV

68%

Sorties positives

3.4. Lutte contre les addictions en milieu professionnel



En partenariat avec Addiction France



Temps d'échange
en entreprise
2 ateliers spécifiques



Temps d'échange
avec les personnes
accompagnées par le
GREP



Session de formation
des CIP du GREP

Le projet visait à sensibiliser l'ensemble des acteurs du milieu professionnel aux addictions, à favoriser le repérage précoce des situations de dépendance et à offrir un accompagnement adapté aux salariés en difficulté. L'objectif final était de contribuer à la prévention des addictions en milieu professionnel et d'améliorer le bien-être des salariés.

Mené en partenariat avec l'Association Addiction France, ce projet a comporté différentes actions de sensibilisation en entreprise, des temps d'échange avec les personnes accompagnées par GREP, une session de formation des CIP de GREP et la mise en place de 2 ateliers spécifiques en entreprise.

Bénéficiaires : 12 hommes de 18 à 52 ans

Taux de maintien en emploi des salariés en difficulté : 8 sur 12

4. La Formation Professionnelle : notre offre au service des entreprises et des probationnaires

4.1. Les Modules d'Accès à l'Emploi : une immersion sécurisée en entreprise

Ce Module d'Accès à l'Entreprise (MAE) est un stage de 9 semaines en Entreprise, gratuit pour l'entreprise et pendant lequel le stagiaire est rémunéré et toujours accompagné par le CIP de GREP.

Dans le continuum du processus de retour à l'Emploi, les personnes accompagnées ont quelquefois besoin d'une étape intermédiaire avant d'accéder à l'emploi dans une structure de droit commun. Ce peut être l'emploi dans une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), (Atelier d'Insertion par exemple), ce peut être un accompagnement par une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) comme GREP Intérim, cela peut-être aussi ce dispositif original que nous avons construit et qui est financé par le Conseil Régional.

Complément de la boîte à outils du GREP, ce dispositif permet aux stagiaires de s'immerger durant 9 semaines au sein d'une entreprise puis de s'inscrire dans un parcours professionnalisant à l'issue de cette période (emploi ou formation professionnelle).

Ce stage offre la possibilité d'évaluer les savoir-faire et les savoir-être des candidats, de pointer les difficultés liées à une situation de travail et de mesurer le chemin restant à parcourir jusqu'à l'emploi.

Au-delà de l'insertion professionnelle, ce stage est souvent une adaptation progressive au poste de travail et aux exigences de l'entreprise avant l'emploi direct. L'enjeu est également d'assurer la transition entre la rupture due à l'incarcération et la confrontation à la réalité sociale et économique.

En 2024, 14 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans la Loire et dans l'Ain.

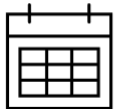
4.2. En milieu carcéral, les formations aux Techniques de Recherche d'Emploi, un atout de plus pour la réinsertion



Un partenariat avec les CFPPA Les Sardières de Bourg-en-Bresse et Montravel de Saint-Etienne



Les CIP de GREP interviennent lors de ces formations techniques pour adultes aux **métiers des productions horticoles**.



La durée de cette formation est de **34 heures par stagiaire**

Le GREP est partenaire depuis plusieurs années des CFPPA Les Sardières de Bourg-en-Bresse et Montravel de Saint-Étienne. Les CIP de GREP interviennent lors de ces formations techniques pour adultes aux métiers des productions horticoles.

Ces formations sont complémentaires des formations techniques et visent à mettre tous les atouts du côté des bénéficiaires pour retrouver un emploi en fin de détention.

Elles comportent bien sûr des ateliers sur la Recherche d'Emploi.

Les « savoir-faire », de l'identification et l'expression des compétences, la lecture et la compréhension d'une offre d'emploi jusqu'à la réponse à l'offre et à l'entretien de recrutement.

Les « savoir-être », sujets plus personnels tels que l'estime de soi et les comportements sociaux en entreprise.

La durée de cette formation est de 34 heures par stagiaire.

En milieu carcéral, les formations aux Techniques de Recherche d'Emploi, un atout de plus pour la réinsertion



Bourg en Bresse :

4

groupes de détenus

32

étudiants

1080

heures de formation

- 2 sessions à la Maison d'Arrêt
- 2 sessions au Centre de détention



Saint-Etienne:

3

groupes de détenus au Quartier de Semi-Liberté

20

étudiants

688

heures de formation

Cette action de formation se déroule au sein des établissements pénitentiaires (Maison d'arrêt et Centre de détention) de Bourg en Bresse et de Saint-Etienne.

À Bourg-en-Bresse 4 groupes de détenus ont été formés réunissant 32 étudiants pour 1080 heures répartis de la manière suivante :

2 sessions avec des groupes de détenus de la Maison d'Arrêt et 2 avec des groupes de détenus du Centre de détention.

A Saint-Étienne 3 groupes de détenus ont été formés au Quartier de Semi-Liberté réunissant 20 étudiants pour 688 heures.

5. GREP Intérim : l'efficacité dans la remise à l'emploi

En 2024, le responsable de GREP INTERIM est parti, remplacé par Javier SANCHEZ présent dans la structure depuis 3 ans et Olivier VON KANEL a rejoint l'équipe comme Conseiller Relations Entreprises

53 871

heures facturées, soit 34 ETP

41

Entreprises clientes

1828K€Chiffre d'Affaires dont 143K€ d'aide d'état.
Résultat de 14K€**66,67%**de sorties dynamiques des intérimaires dont
50% d'emploi durable**52%**

d'intérimaires « hors-justice »

Types de sorties des intérimaires selon le temps passé à GREP Intérim :



Sorties dynamiques :

Sorties dans l'emploi durable

- CDI
- CDD > 6 mois
- Formation qualifiante

Sorties dans l'emploi de transition

- CDD < 6 mois
- Contrats aidés

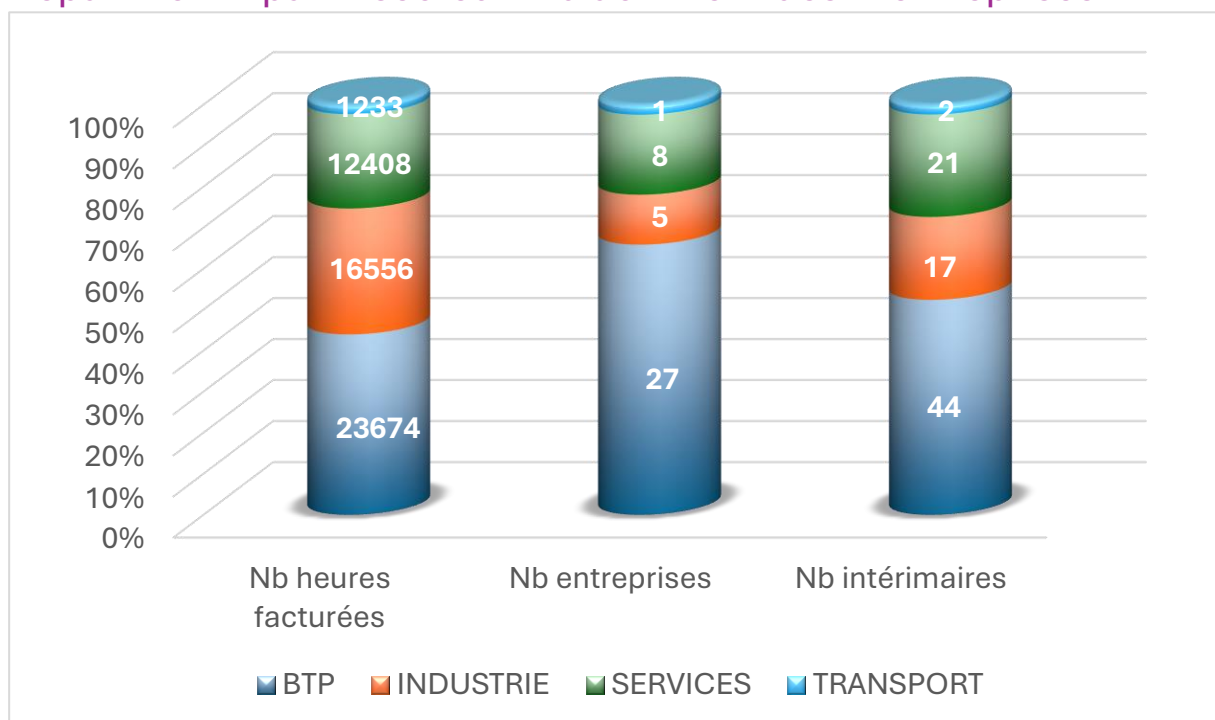
Sorties positives

- Formation
- Contrats dans une autre SIAE
- Départ à la retraite

Autres sorties :

- Chômage, recherche d'emploi
- Inactivité
- Perte du lien et des informations sur le candidat

Répartition par secteur d'activité des entreprises



6. Gouvernance

L'Assemblée Générale de GREP s'est tenue en octobre 2024. Xavier MARTIN, qui était vice-président a mis à profit sa situation de jeune retraité et a accepté de prendre la suite de Charline KELLER qui reste au bureau de GREP en tant que vice-présidente.

Nous indiquions en introduction l'investissement des membres du bureau dans le fonctionnement quotidien du GREP. Nous avons accueilli un nouveau membre au sein de ce bureau en la personne de Jean-François DEPAEPE, de la société Aldes.

Le bureau se réunit désormais de manière hebdomadaire et nous pouvons évaluer l'investissement temps de ces membres à plus de 2 ETP.

Bertrand MORTAMET, quitte le Conseil d'Administration à l'AG d'octobre 2024. Il supervisera GREP Intérim et reprendra la direction opérationnelle de GREP dès 2025 comme manager de transition.

Michel DUPIN reste très impliqué dans les échanges avec le mandataire judiciaire et dans la gestion matérielle de nos nouveaux locaux de Lyon et Saint-Étienne.

La composition du Conseil d'Administration a aussi été modifiée. Elle est désormais de 10 membres qui sont :

1. Monsieur Christophe ANDRÉ - SANOFI PASTEUR
2. Monsieur Philippe DELAMARZELLE - BLB Constructions (groupe DEMATHIEU BARD)
3. Monsieur Jean-François DEPAEPE - ALDES
4. Monsieur Michel DUPIN - Retraité
5. Monsieur Rodolphe DUPUIS - CFA métiers des énergies (EDF)
6. Monsieur Francis GAQUERE - Retraité, Foyers Matter
7. Madame Charline KELLER - SAS TIE-UP, MEDEF Lyon Rhône
8. Monsieur Xavier MARTIN - Retraité
9. Monsieur Marc RENART - Retraité, président Foyers Matter
10. Madame Bettina SACEPE - Avocate, Barreau de Lyon

Une attention particulière devra être portée en 2025 sur le recrutement de nouveaux membres du CA qui pourraient participer davantage à la vie de l'association.

7. Résultats 2024

Les résultats 2024 ont été fortement impactés par les événements et ont demandé à GREP de puiser dans ses réserves financières.

PRODUITS	CHARGES
Prestations: 202 000 € (446 000 en 2024) Subventions: 227 000 € (299 en 2024) Total: 429 000 € Produits hors exploitation (Dividendes GI) : 40 000 €	Liées à l'activité: 608 000 € Passif du RJ: 158 000 € Perte activité: 94 000 € Perte totale: 252 000 € 158 000 € passif RJ dont 135 000 € coûts sociaux • 87 000€ créances superprivilégiées sur 24 mois • 71 000€ sur 6 ans

Vs Produits	Subventions	Prestations	Privés (dons, cotisations)	Produits financiers
469 K€ (100%)	40%	43%	2 %	5 %

Sources subventions	Montant	Vs Sub.	Vs Produits
FSE (01+ 42 + 69)	40 000 €	21%	9 %
Communes et agglo	27 500 €	15%	6%
Métropole Lyon RSA	50 020 €	27%	11%
Conseil Régional (MAE)	23 750 €	13%	5%
SPIP 01, 42, 69	32 000 €	17%	7%
Ministère de l'Intérieur (FIPD + MILDECA)	13 990 €	7%	3%

Sources Prestations	Montant	Vs Prestations	Vs Produits
PPAIP	51 331 €	25%	11%
Formations CFFPA +	20 111 €	10 %	5,5%
2RE	10 500 €	5%	2%
P.E. (sous-traitance Foyers Matter)	5 750 €	3%	1%

Avec le soutien de :

